

Calendrier de l'IFOCAS (Montpellier)

Module 1 (OBLIGATOIRE)

Clôture des inscriptions : 20 janvier 2012
Entretien d'admission et de positionnement : 30 janvier 2012 (1/2 journée)
Début de formation : 06 février 2012 (3 jours)
Fin de formation : 03 avril 2012 (1/2 journée)

Module 2 (OPTIONNEL)

Clôture des inscriptions : 20 avril 2012
Entretien d'admission et de positionnement : 02 mai 2012 (1/2 journée)
Début de formation : 14 mai 2012 (3 jours)
Fin de formation : 03 juillet 2012 (1/2 journée)

Module 3 (OPTIONNEL)

Clôture des inscriptions : 21 septembre 2012
Entretien d'admission et de positionnement : 01 octobre 2012 (1/2 journée)
Début de formation : 08 octobre 2012 (3 jours)
Fin de formation : 12 décembre 2012 (1/2 journée)

Coût

Coût par module: 460 €.
Coût global de la formation : 1380 €.

Prix révisibles annuellement.

Dans le cadre des contrats de professionnalisation et des périodes de professionnalisation, le financement de la formation des tuteurs relève des fonds de la professionnalisation (contrat ou période), PAUF, DIF, ...

Renseignements : UNIFAF 420 all Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 92 07 64 ■ e-mail : languedoc-roussillon@unifaf.fr

Coordonnées

IFME 2117, Chemin du Bachas 30000 Nîmes
Coordination : Myriam FORESTIER ■ Tél. : 04 66 68 99 60

IRTS/IFOCAS 1011, rue du Pont de Lavérune CS 70022 34077 Montpellier Cedex 3
Coordination : Deli MUEPU ■ Tél. : 04 67 07 02 54
Secrétariat : Nathalie DI CICCO ■ Email : ifocas@orange.fr
Tél. : 04 67 07 02 51 ■ Fax : 04 67 07 82 91

IRTS (Site PERPIGNAN) 1, rue Charles PERCIER 66000 PERPIGNAN
Coordination : Cathy GALINIER ■ Tél. : 04 68 08 20 78
Secrétariat : Laure CLOS ■ Email : laure.clos@irts-lr.fr
Tél. : 04 68 08 10 45 ■ Fax : 04 68 38 89 35



Formation à la fonction de Tuteur Référent et/ou Maître d'Apprentissage

(formation en conformité avec la CPNE en date du 1er septembre 2011)

de février à décembre 2012

Une formation en trois modules complémentaires
assurée par l'IFME et l'IRTS/IFOCAS



Objectifs

Module 1 « TUTEUR DE PROXIMITE : LES BASES »

- Comprendre les enjeux de la formation par alternance ; identifier les besoins de formation du tuteur ; appréhender les étapes du processus d'apprentissage ; préparer l'accueil d'un apprenant ; organiser son accompagnement par des techniques appropriées ; concevoir une évaluation de stage ; transmettre sa pratique à partir de la formalisation qu'il en aura faite.

Module 2 « TUTEUR DE PROXIMITE : APPROFONDISSEMENT »

- Approfondir son positionnement de tuteur ; acquérir la didactique et l'ingénierie de l'alternance ; saisir les différents positionnement du tuteur (FI, FC, nouveau salarié...) et les conséquences que cela implique ; s'approprier les référentiels de formations ad hoc ; entretenir un partenariat avec les centres de formation et les organismes certificateurs.

Module 3 « TUTEUR REFERENT »

- Développer le management des tutorés ; concevoir et d'organiser leurs parcours d'apprentissage ; préparer l'accueil et l'intégration de nouveaux personnels ; comprendre et mettre en œuvre une logique de site qualifiant en impliquant et en dynamisant les personnels à l'interne, en coordonnant l'intervention des différentes personnes impliquées dans le parcours de l'apprenant, en articulant les exigences du site et celles des organismes de formations.

Conditions d'accès

Cette formation s'adresse à tout tuteur, formateur terrain, maître d'apprentissage ; pour l'accompagnement de personnes en formation initiale ou dans un contrat en alternance, ou en période de professionnalisation.

Pour accéder à la formation, deux temps :

1. l'examen du dossier d'inscription qui doit faire apparaître :
 - un CV détaillé accompagné des pièces justificatives
 - la justification des formations antérieures avec contenus détaillés et attestations de formation
 - la justification des expériences antérieures
 - les demandes éventuelles d'allègement des candidats, avec leur argumentation.
2. l'entretien de positionnement qui est destiné à vérifier le dossier et les pré-requis sur argumentation du candidat et à se prononcer sur les allègements éventuels.

Modalités pédagogiques

Durée de la formation : 40 heures par module.

Chaque module est découpé de la manière suivante :

- Une demi-journée en début de formation axée sur l'entretien de positionnement ;
- Suivie de deux sessions de formation à raison d'un regroupement par mois.
 - Une première session de trois jours groupés, avec pour chaque journée 6 heures d'apports théoriques et d'échanges et 1 heure de travail personnel ;
 - Une deuxième session de deux jours groupés, avec pour chaque journée 6 heures d'apports théoriques et d'échanges et 1 heure de travail personnel
- Puis un mois plus tard, une demi-journée de regroupement consacrée essentiellement à l'évaluation des acquis, à l'intégration de la formation ainsi qu'à l'utilisation des outils et documents élaborés au cours des sessions précédentes et dont les stagiaires devront rendre compte sous forme d'un écrit de quatre à cinq pages.

Chacun des modules de cette formation est organisé autour de trois fonctions :

1. Organisation du parcours
2. Co-construction des savoirs
3. Supervision du parcours de formation

Modalités d'évaluation

Selon la fonction occupée (de coordination des tuteurs ou de tuteur de proximité), l'institution d'origine et le projet professionnel de chacun, il sera demandé **l'élaboration d'une production écrite**. Ecrit qui pourra être soit une production individuelle soit une production collective. Cet écrit de quatre à cinq pages, fera l'objet d'une évaluation formative.

Validation de la formation :

- assiduité à la formation ;
- validation de l'écrit.

Jury d'évaluation :

- un formateur école
- un professionnel ayant une expérience de tutorat.